



« Les groupes ont besoin de règles, mais la façon d'inciter tous les membres du groupe à respecter ces règles fait la différence ».

Thomas Gordon

Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du "vivre ensemble ». Dès le premier jour de la rentrée, l'élaboration des règles de la vie de la classe reste une préoccupation des enseignants de la petite section au lycée :

- Quelles règles ?
- Comment les établir ?
- Comment les faire vivre ?
- Quelle efficacité avec les élèves les plus transgressifs ?

1. Quelques principes

Face à ce questionnement, la suite de ce document propose quelques pistes, non exhaustives, issues de différentes sources et reposant sur les principes suivants :

“ Est éducatif est tout ce qui est structurant, c'est-à-dire construit de l'intérieur “.

Elisabeth Maheu

- La nécessité **d'impliquer les élèves** à la construction des règles de la vie de la classe,
- Ecrire **les règles de manière positive en articulant les droits et les devoirs** : le règlement n'est pas une suite d'interdits mais un écrit qui protège l'exercice des libertés.
- Elaborer les règles en se basant sur **des valeurs** de référence : l'écoute, le respect, la solidarité, l'entraide...
- **Prévoir et inscrire ce que l'on risque en cas de transgression** : les élèves ayant des droits et des devoirs, cela induit la question fondamentale des sanctions et des réparations. Une différence doit être clairement établie entre ce qui est :
 - de l'ordre du dommage causé à autrui, qui va nécessiter une réparation,
 - de l'ordre de la transgression (volontaire ou non) d'une règle, qui va induire une sanction, c'est-à-dire de la privation de l'exercice d'un droit. Pour aller plus loin, cette notion de sanctions renvoie alors au concept de graduation en fonction de la gravité.

Plus clairement, à l'école on favorisera la **sanction réparatrice** : quand un enfant transgresse une règle ou adopte un comportement inacceptable (comme taper ou casser par exemple), une sanction réparatrice sera l'occasion pour l'adulte de lui confier une responsabilité. Pour l'enfant en question, il ne s'agit pas seulement de réparer un objet détérioré ou cassé/ de "réparer" l'autre/ de réparer la relation avec l'autre mais aussi de se réparer lui-même.

“ La sanction peut être définie comme « la conséquence prévue à l'avance d'une infraction ou d'un non-respect d'une règle ou d'une loi explicitement formulée et reconnue “.

JP Carrier, Dr en Sciences de l'Éducation

La sanction à visée éducative doit avoir pour finalité :

- d'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de les mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences,
- de lui rappeler le sens et l'utilité des règles en collectivité,
- de lui permettre de s'améliorer.

- **La sanction est individualisée** : toute punition s'adresse à une personne et ne doit en aucun cas être collective. Il faut tenir compte de degré de responsabilité de l'élève, de sa personnalité et du contexte.
- **La réponse doit être rapide et immédiate**. Si l'élève concerné n'est pas en mesure de communiquer ou si cela interrompt la classe à un moment non opportun, il convient de différer la réponse.

"Lui demander de réparer, c'est aussi lui dire qu'on croit en lui, et le reconnaître capable d'apporter à la collectivité quelque chose de positif".

Elisabeth Maheu

Rappels (Annexe 3 du règlement départemental type) :

Ce qui n'est pas admis :

À l'école maternelle :

- **Aucune sanction ne peut être infligée**. L'isolement pendant un temps très court et sous surveillance est possible.

À l'école élémentaire :

- **On ne peut pas sanctionner un élève pour un travail non fait**.

Le maître ou l'équipe pédagogique de cycle doit obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités. Les problèmes relatifs au travail scolaire doivent être distingués sans ambiguïté des difficultés de comportement.

Dans ce cas, des mesures appropriées peuvent être prises (soutien individualisé, entraide en classe, groupes de niveau, réseau d'aides spécialisées, rencontre avec la famille, aide aux devoirs, centre médico-pédagogique...).

- **Tout châtiment corporel est strictement interdit**

3. Un exemple de règlement

- Cet exemple n'est pas un modèle : il doit être adapté en fonction du profil des élèves et des règles de fonctionnement de la classe.

NOS DROITS &

- J'ai le droit d'être respecté et écouté par les autres et les adultes, d'exprimer mes émotions. Donc je dois aussi respecter et écouter les autres. Je dois accepter les différences. Je dois exprimer calmement ce que je ressens pour être compris.
- J'ai le droit de travailler dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Donc je dois prendre soin du matériel que l'on me prête et du mobilier de la classe et de l'école. Je dois mettre mes déchets à la poubelle, nettoyer et ranger régulièrement ma table. Je dois me déplacer dans le calme dans la classe et les couloirs de l'école.
- J'ai le droit de travailler dans le calme. Donc je dois être respectueux du climat de classe en chuchotant, en levant le doigt pour prendre la parole, en me déplaçant calmement.
- J'ai le droit d'apprendre. Donc je dois être attentif, concentré. Je dois écouter et participer à toutes les activités. Je dois écrire et présenter mon travail avec soin. Je dois m'appliquer et faire du mieux que je peux en prenant le temps de réfléchir. Je dois être silencieux lorsque je dois travailler tout seul. Je dois apprendre mes leçons.
- J'ai le droit de faire des erreurs pour apprendre. Donc je dois persévérer, utiliser l'aide que l'on me propose lorsque c'est trop difficile. Je dois demander de l'aide à la maîtresse (ou maître) si j'ai un problème. Je dois corriger mon travail.
- J'ai le droit de bénéficier du matériel de la classe pour m'aider à apprendre. Donc je dois respecter ce matériel et le ranger.
- Mes camarades ont les mêmes droits et devoirs que moi.
- Je dois les respecter et les écouter, les aider lorsque je peux, les laisser travailler dans le calme, prendre soin de leurs affaires lorsqu'ils me les prêtent...

NOS DEVOIRS d'élèves

Si je transgresse les règles de vie la classe, je risque de :

- Perdre un privilège collectif
 - Absentéisme de la semaine pour une durée déterminée
 - ✓ Travailler dans un endroit qui (n'est) choisi (Casse flexible)
 - ✓ Travailler sur l'ordinateur
 - ✓ Travailler au sein de mon groupe / de ma classe
 - ✓ Aller au coin bibliothèque, coin écoute, coin recherches et expériences... lorsque j'ai fini mon travail
 - ✓ Travailler sur le bureau de la maîtresse (du maître)
 - ✓ Choisir ma place au coin regroupement
 - ✓ ...
- Perdre un privilège individuel : (chaque élève dispose de 1 à 3 privilèges individuels en fonction de ses centres d'intérêt, motivations, besoins...)
 - (liste qui répond des privilèges individuels fixes)
- Devoir assumer et réparer un dommage causé :
 - Réparations édictées : (en relation avec le dommage causé)
 - Nettoyer ma table, réparer le matériel cassé, ramasser les affaires que j'ai fait tomber et les ranger
 - Recueillir mon travail
 - Ranger les livres de la bibliothèque
 - ...
 - Réparations indirectes :
 - M'excuser et serrer la main de mon camarade
 - Rédiger une lettre d'excuses, écrire un poème, faire un dessin, s'écouter une chanson...
 - Rédiger ou réaliser une réflexion sur ce qui s'est passé, ce que j'ai ressenti, ce que j'ai fait ensuite et ce que j'aurais pu faire au lieu de... (recherche d'une solution si cela se reproduit)
 - ...

4. Pour aller plus loin

- ✓ **Interview de Nathalie ANTON** (Enseignante et psychologue). Elle répond aux questions suivantes :



- Comment gérer les conflits dans une classe ?
- Quels sont les bons comportements que l'enseignant ou le formateur doit adopter ?
- Comment mettre de l'autorité ?
- Quelle efficacité attendre de la punition ?
- Comment agir face à un élève qui ne respecte pas les règles ?

5. Bibliographie – Sitologie

- Règlement type départemental 2019
- Conférence de JF Vincent, OCCE Drôme
- [Site école des Grillons](#), Marseille
- [Site apprendre à éduquer](#)